

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Lundi 29 septembre 2025 à 20h00

Le 29/09/2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de TOCQUEVILLE, s'est réuni, sous la présidence de Mme Chantal DUCOURET, maire.

Conseillers en exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3
Procuration : 2
Votants : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 25/09/2025
Date d'affichage : 25/09/2025

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, maire

PRESENTS : Daniel Lebeury, Pierre Anthouard, Bruno Courbot ; Didier Loir, Philippe Gohel, Marlène Lemoigne

ABSENTS excusés : Gisèle Lozier ; Jean-Guillaume de Tocqueville, Victor Mabire,

Procurations : Jean-Guillaume de Tocqueville donne pouvoir à Pierre Anthouard
Victor MABIRE donne pouvoir à Didier LOIR

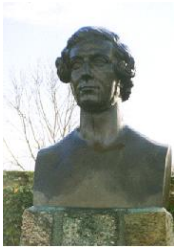
SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe GOHEL

En présence de Géraldine Geffroy, secrétaire général, auxiliaire de séance

- Ouverture et désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV du dernier conseil du 18/06/2025
- Délibération avenant N°4 à la convention de service commun du Pôle de Proximité de St Pierre Eglise
- Délibération adoption du rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT)
- Information PLUI e
- Point travaux de l'Eglise
- Suivi travaux RD 901
- Repas des ainés
- Distributeur de pains
- Courrier de demande d'achat d'un chemin communal
- Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026
- Affaires et questions diverses

OUVERTURE DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL :

Mme le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du PV du conseil du 18/06/2025.
Pas de remarque de la part des conseillers et à l'unanimité le PV est approuvé, on procède à la désignation du secrétaire de séance qui sera Philippe GOHEL.



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Lundi 29 septembre 2025 à 20h00

DELIBERATION AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU POLE DE PROXIMITE DE ST PIERRE EGLISE :

Parmi les missions confiées au service commun créé entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et les communes membres de l'ex-communauté de communes de Saint-Pierre-Eglise pour une gestion collégiale de compétences restituées figure la réalisation de toute étude pour l'amélioration de l'accueil de la petite enfance.

En 2021, la CAF et l'agglomération ont lancé une étude des services aux Familles. En fonction des besoins restitués à l'échelle des Pôles de Proximité, les élus ont choisi de positionner les domaines d'intervention prioritaires de leur territoire. Pour le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise, l'axe petite enfance a été priorisé.

C'est ainsi qu'une étude a été réalisée afin d'accompagner les acteurs du territoire vers la définition et la mise en œuvre d'un projet de service d'accueil de la petite enfance sur le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise qui conclut à un besoin d'accueil collectif sur le territoire.

La commission territoriale de service commun, réunie le 10 juin 2025 a exprimé la volonté :

- D'intégrer la compétence « création et gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance sur le pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise »
- De maintenir la clé de répartition actuelle de la convention de service commun basée sur la population DGF 2018
-

Pour permettre aux communes de voter, une approche financière s'impose pour évaluer l'impact financier de cette décision sur les budgets communaux qui seront appelés pour couvrir le besoin de financement.

Considérant que l'article 8 de ladite convention prévoit la possibilité de faire évoluer les missions du service commun par voie d'avenant, la commission territoriale de service commun du pôle de proximité de Saint Pierre Eglise après en avoir débattu, propose de modifier l'article 1-2 de la convention de création du service commun par l'ajout de la mission suivante :

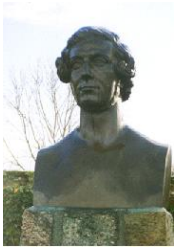
Création et gestion d'établissement d'accueil de la petite enfance

Après avoir pris connaissances de l'avenant n°4 à la convention de service commun joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 3 voix POUR, 3 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS) : la voix du maire étant prépondérante

- ACCEPTE l'avenant à la convention de service commun du pôle de proximité de Saint Pierre Eglise,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Lundi 29 septembre 2025 à 20h00

DELIBERATION ADOPTION DU RAPPORT D'EVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Par courriel du 5 septembre 2025, et conformément à l'article 1609 nonies C (alinéa 7 du IV) du code général des impôts, la Présidente de la CLECT m'a transmis le rapport définitif d'évaluation des charges transférées, adopté lors de la séance du 4 septembre 2025.

Ce rapport de la CLECT porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la Brèche et du centre de santé Brès-Croizat (Cherbourg-en-Cotentin). Il a été adopté à l'unanimité moins une abstention. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 25 septembre.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' EPCI) adopte ce rapport.

Ceci étant exposé, le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 4 septembre 2025 et transmis à la commune le 5 septembre 2025.

Délibération

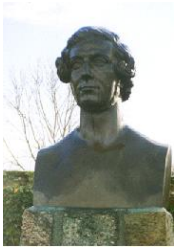
Le conseil municipal décide de ne pas se prononcer pour l'adoption par 9 abstentions du rapport d'évaluation de la CLECT transmis le 5 septembre 2025 par la Présidente de la CLECT:

INFORMATION PLUI E

Pierre Anthouard informe que lors de la dernière réunion pour l'élaboration du PLUI, il a été rappelé le calendrier du projet. Il sera arrêté le début décembre afin d'être présenté lors du dernier conseil communautaire. Le PLUI sera soumis à une enquête publique en 2026, pour être approuvé fin 2026 et ensuite entrer en vigueur.
Pierre Anthouard rappelle que le document présente différentes zones : à urbaniser, agricoles, zones naturelles, ce qui permettra de déterminer le type de constructions possibles.
Le règlement écrit est en train de se définir, il précisera des règles strictes de construction ou d'agrandissement, de matériaux à utiliser, de coloris, etc…
Sur les zones non constructibles, l'inventaire a été affiné afin de répertorier les changements de destination de certains bâtiments et permettre ainsi une éventuelle restauration.
Globalement le PLUI n'est pas encore terminé, des réunions publiques ont eu lieu à St Pierre Eglise, St Floxel et St Vaast la Hougue.
La mise à jour de l'inventaire va être envoyée avant le 9/10, la prochaine réunion du comité de suivi se tiendra le 14/10.

POINT TRAVAUX DE L'EGLISE

Pierre Anthouard en charge du suivi des travaux de l'Eglise informe le conseil que tous les travaux sont terminés. La commune est en attente du versement des dernières subventions, notamment celle du département qui interviendra sans doute courant octobre mais pour laquelle nous avons bien reçu la notification de l'attribution qui nous est accordée. La commune une fois les subventions touchées, pourra alors rembourser l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole.



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Lundi 29 septembre 2025 à 20h00

La prochaine phase de travaux pourrait concerner la restauration ou le changement des portails car ils sont en très mauvais états, ainsi que la porte de la sacristie et la fenêtre.
Il demandera des devis de remplacement ou de restauration pour se donner une idée du montant de ces dépenses.
Pour financer ces travaux, une nouvelle convention sera à mettre en place, sachant qu'un reliquat de 20 000 € est disponible auprès de la fondation du patrimoine, il serait dommage de perdre cette somme.
Pierre Anthouard informe le conseil que depuis aout il est président de l'Association Alexis de Tocqueville et que le nouveau secrétaire est Stéphane Leflamand.

SUIVI TRAVAUX RD 901 :

Mme le Maire explique qu'un courrier a été envoyé à Daniel Denis, suite à une rencontre qu'elle a eu avec lui, et Daniel Lebeury était également présent lors de cette réunion.
Le Département a donc été saisi et la mairie est en attente de la réponse. Une nouvelle fissure est d'ailleurs apparue sur la route depuis. La mairie attend une réponse écrite.

REPAS DES AINES

Il se tiendra le mardi 11 novembre dans la salle polyvalente. Mme le Maire a rencontré le traiteur qui sera le même que l'an dernier : Lolofood. Il lui a présenté un menu qui s'élève à 25€/personne. Il y aura comme par le passé des courses à prévoir pour compléter (pains, gâteaux, boissons etc..). Trois bénévoles ont été trouvés pour assurer le service.

DISTRIBUTEUR DE PAINS

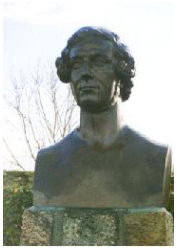
Didier Loir soumet l'idée de remettre un distributeur de pains à l'emplacement prévu à cet effet. La commune avait investi dans l'aménagement et depuis le départ du boulanger qui en faisait l'usage, l'endroit est resté vide, sans activité. Il est allé démarcher les propriétaires de la boulangerie de Gatteville, nouvellement reprise par un jeune couple, pour savoir s'ils seraient intéressés par la reprise. Ils seraient partant mais il faut voir le cout de la location du distributeur.
Didier Loir demande si afin d'aider ce jeune couple de boulanger, s'il serait possible de partager le cout de la location avec la commune, dans le cadre d'une location du distributeur sur une durée de 1 an pour tester s'il y a une demande de la part des habitants. Il faut un distributeur simple, ne proposant qu'un seul produit du type baguette tradition. L'ensemble du conseil est plutôt d'accord à poursuivre l'idée à condition de trouver un contrat de location sur une courte durée.

COURRIER DE DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN COMMUNAL

Mme le Maire informe que la commune a reçu un courrier de demande d'achat de Mr Guy Lemoige, d'un terrain appartenant à la commune. Le chemin situé sur Ozeville, représente environ une surface de 900m2. Après discussion les conseillers s'accordent sur le fait que ce chemin n'est plus utilisé depuis longtemps et les parcelles qu'il dessert sont en cours d'acquisition par Mr Lemoigne. A l'issu des échanges, Les élus votent à l'unanimité afin de continuer la procédure d'aliénation.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 15 JANVIER AU 14 FEVRIER 2026

Mme le Maire rappelle qu'il a lieu tous les 5 ans et qu'il se déroulera du 15/01 au 14/02. Elle a sollicité Mr Gilbert ALIX qui a procédé à de nombreux recensements et qui accepte à nouveau d'être agent recenseur.



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Commune de TOCQUEVILLE
SEANCE DU Lundi 29 septembre 2025 à 20h00

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

En raison de l'absence de notre adjoint technique, Mme le Maire explique qu'elle a fait appelle à la Société Handi Green et à Mariotti Multiservices afin de palier à son absence et nettoyer le bourg.
Bruno Courbot souligne que les bacs à fleurs et les parterres de la commune ne sont pas fleuris.
Pierre Anthouard demande si les travaux prévus rue de la Godarderie et rue du Moulin vont avoir lieu cette année car ils étaient prévus au budget.
La bâche de Gofontaine a été installée, il ne reste plus qu'à la remplir afin qu'elle soit opérationnelle.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,
Chantal DUCOURET

Le secrétaire de Séance
Philippe GOHEL